

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./11 rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau, Québec K1A 0S5

INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

CE DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Construction Services Division/Division des services de construction 11 Laurier St./11 Rue Laurier 3C2, Place du Portage Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet FIT-UP/AMÉNAGER JEANN	IF MANCE			
Solicitation No N° de l'invita		Date		
EP067-142231/A		2014-0	1-3	31
Client Reference No N° de r	éférence du client	GETS I	Ref	. No N° de réf. de SEAG
20142231		PW-\$\$	FG	G-340-64562
File No N° de dossier fg340.EP067-142231	CCC No./N° CCC - FM	IS No./N	I° V	/ME
Solicitation Closes at - à 02:00 PM on - le 2014-02-25	L'invitation pro	end fi	in	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination	n: 🗹 Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à	:	В	uyer Id - Id de l'acheteur
Brouillet, Richard			fg	340
Telephone No N° de télépho	one	FAX N	lo.	- N° de FAX
(819) 956-0457 ()		(819)	95	6-8335
Destination - of Goods, Servi	ces, and Construction:			
Destination - des biens, servi				
TRAVAUX PUBLICS ET SEF 200 PROMENADE ÉGLANTI OTTAWA, ON K1Y 1G9		ENTAU	X C	CANADA

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigee	Delivery Offered - Livraison proposee
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/d	e l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign	n on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à sig	
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caract	ères d'imprimerie)
Signature	Date



Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg340

EP067-142231/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20142231

fg340EP067-142231

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

CE BESOIN COMPORTE DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'instruction particulière IP09 "Exigences relatives à la sécurité" et la Condition Supplémentaire CS01 "Exigences relatives à la sécurité, lieu de sauvegarde des documents".

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

TPSGC limite la responsabilité de première partie de l'entrepreneur pour les travaux effectués dans les édifices bas, les édifices en hauteur ou les édifices patrimoniaux. Voir les modifications à la CG1.6 « Indemnisation par l'entrepreneur » de la R2810D aux conditions supplémentaires.

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Code de conduite et attestations, documentation connexe
- IP02 Documents de soumission
- IP03 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP04 Visite optionnelle des lieux
- IP05 Révision des soumissions
- IP06 Résultats de l'appel d'offres
- IP07 Fonds insuffisants
- IP08 Période de validité des soumissions
- IP09 Exigences relatives à la sécurité
- IP10 Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IG) (2013-06-27)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web

- IG01 Code de conduite et attestations soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg340

EP067-142231/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20142231

fg340EP067-142231

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Exigences relatives à la sécurité
CS02	Limitation de la responsabilité
CS03	Condition d'assurance

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01	Identification	du	pro	iet

SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire

SA03 Offre

SA04 Période de validité des soumissions

SA05 Acceptation et contrat SA06 Durée des travaux

SA07 Garantie de soumission SA08 Signature

APPENDICE 1 - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT **ACTUELLEMENT ADMINISTRATEURS DU SOUMISSIONNAIRE**

ANNEXE A - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION D'ASSURANCE

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg340

EP067-142231/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20142231

fg340EP067-142231

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 CODE DE CONDUITE ET ATTESTATIONS - DOCUMENTATION CONNEXE

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions générales aux soumissionnaires R2710T (2013-06-27) La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les documents suivants constituent les documents de soumission:

- 1. a. Appel d'offres Page 1;
 - b. Instructions générales aux soumissionnaires; R2710T (2013-06-27)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - e. Dessins et devis;
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les « Instructions générales aux soumissionnaires » sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:

IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP04 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

Il y aura une visite des lieux le 11 février, 2014 à 10h. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter à le station de securité, 200 promenade Églantine, pré Tunney, Ottawa, ON.

EP067-142231/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20142231

Amd. No. - N° de la modif.

File No - No du dossier

fg340EP067-142231

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg340

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le 819-956-1459.

IP06 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en télécopiant au numéro de télécopieur 819-956-1459.

IP07 FONDS INSUFFISANTS

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;

et/ou

 c. négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

IP08 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- 1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
- Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T

EP067-142231/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg340

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20142231

File No. - N° du dossier fg340EP067-142231

IP09 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

- 1. À la date de clôture des soumissions, le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la CS01. Tout manquement à se conformer à cette exigence rendra la soumission irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.
- 2. Les membres du personnel du soumissionnaire retenu, ainsi que tout sous-traitant et les membres de son personnel, qui effectueront quelque partie que ce soit des travaux durant l'exécution du contrat subséquent doivent aussi se conformer aux exigences obligatoires en matière de sécurité du contrat subséquent tel qu'indiqué à l'article CS01 des conditions supplémentaires. Les membres du personnel ne détenant pas la cote de sécurité requise ne seront pas admis sur les lieux. Il sera de la responsabilité du soumissionnaire retenu de s'assurer que les exigences en matière de sécurité sont rencontrées tout au long du contrat. Le Canada ne sera pas tenue responsable ou redevable de tout retard ou frais supplémentaires associés avec la non-conformité du soumissionnaire retenu aux exigences obligatoires en matière de sécurité
- Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le document " Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC – Instructions pour les soumissionnaires sur le site WEB Documents uniformiss d'approvisionnement ministriels.

IP10 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appl

Achats et ventes https://achatsetventes.gc.ca/

Sanctions économiques canadiennes

http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA)

Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction

EP067-142231/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20142231

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

fg340EP067-142231

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg340

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/contrats/echelles/index.shtml

Services de sécurité industrielle http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html

TPSGC, Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229) <u>Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html#f229</u>

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html

EP067-142231/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20142231

Amd. No. - N° de la modif.

File No - No du dossier

fg340EP067-142231

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg340

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

- L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent **TOUS** détenir une cote de **FIABILITÉ** en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- 3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité **NE DOIVENT PAS** être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions:
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe 'A';
 - b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition)

CS02 LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

La CG1.6 de la R2810D est supprimée et remplacée par le texte suivant:

CG1.6 Indemnisation par l'entrepreneur

- 1. L'entrepreneur exonère et indemnise le Canada des réclamations, demandes d'indemnisation, pertes, frais, dommages, actions, poursuites ou procédures se rapportant aux pertes subies par le Canada ou aux réclamations de tierces parties et découlant, de quelque façon que ce soit, des activités de l'entrepreneur dans l'exécution des travaux, dans la mesure où ces réclamations sont causées par des actes négligents ou délibérés ou des omissions attribuables à l'entrepreneur, ou à quiconque dont il est responsable en vertu de la loi.
- 2. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada pour chacune des pertes liées à la responsabilité de première partie est limitée comme suit :
 - en ce qui a trait à chacune des pertes pour lesquelles une assurance doit être fournie en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au plafond par sinistre, de l'assurance responsabilité civile des entreprises, comme il est indiqué aux exigences en assurance du contrat.
 - b) en ce qui a trait aux pertes pour lesquelles aucune assurance n'est requise, en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au montant le plus élevé entre le montant du contrat et 5,000,000\$, mais en aucun cas le montant ne doit être supérieur à 20,000,000\$.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les intérêts ni les frais de justice et ne sont applicables à aucune violation des droits de propriété intellectuelle ou des obligations de garantie.

Solicitation No. - N° de l'invitation EP067-142231/A

20142231

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur fg340

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier fg340EP067-142231

3. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada, pour des pertes liées à la responsabilité de tierces parties n'est assujettie à aucune limite, y compris la totalité des frais qu'il devra engager pour se défendre en cas de poursuite par une tierce partie. Lorsque le Canada l'exige, l'entrepreneur doit défendre le Canada contre toute réclamation présentée par une tierce partie.

- 4. L'entrepreneur acquitte l'ensemble des redevances et des droits de brevet nécessaires à l'exécution du contrat et assume à ses frais la défense du Canada contre toutes les réclamations. actions ou procédures déposées ou intentées contre le Canada et alléguant que les travaux, ou toute partie de ceux-ci, réalisés ou fournis par l'entrepreneur pour le Canada portent atteinte à des brevets, modèles industriels, droits d'auteur, marques de commerce, secrets industriels ou autres droits de propriété susceptibles d'exécution au Canada.
- 5. Un avis écrit d'une réclamation doit être donné dans un délai raisonnable après que les faits sur lesquels est fondée cette demande deviennent connus.

CS03 CONDITIONS D'ASSURANCE

- 1) Polices d'assurance
 - L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
 - b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.
- 2) Période d'assurance
 - Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
 - Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la garantie pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.
- 3) Preuve d'assurance
 - Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
 - À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.
- 4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

Solicitation No. - N° de l'invitation EP067-142231/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg340

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20142231

File No. - N° du dossier fg340EP067-142231

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP067-142231/A

fg340

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N $^{\circ}$ du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20142231

fg340EP067-142231

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- 1. Les documents suivants constituent le contrat:
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
 - c. Dessins et devis:
 - d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales	R2810D	(2013-04-25);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2012-07-16);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2010-01-11);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2010-01-11);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2013-04-25);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2012-07-16);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2012-07-16);
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);
	6 11:1 17 4 1		, ,

Conditions supplémentaires;

Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1 R2950D (2007-05-25);

- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- 2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:
- 3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

EP067-142231/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20142231

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

fg340EP067-142231

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg340

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET R.066591.002

Aménager les planchers 4, 5 et 10 Édifice Jeanne Mance, 200 promenade Églantine, Ottawa, ON

,	2901 100 planeriore 1, 0 01 10 2	amee coarme marree, 20	o promonado Egiana	, Guana, Gri
SA02	NOM COMMERCIAL ET AD	RESSE DU SOUMISSIC	ONNAIRE	
Nom:				
Adress	se:			
Téléph	none:	_ Télécopieur:	NEA _	
SA03	OFFRE			
	missionnaire offre au Canada ocuments de soumission pour			-dessus, conformémen
			\$ excluant	les taxe(s) applicables.
	(exprimé en	chiffres)		., .,
	PÉRIODE DE VALIDITÉ DE umission ne peut être retirée potion.		e (30) jours suivant la	date de clôture de
Àľaco	ACCEPTATION ET CONTR eptation de l'offre de l'entrepre repreneur. Les documents co	eneur par le Canada, un o		
L'entre	DURÉE DES TRAVAUX epreneur doit exécuter et compotation de l'offre.	oléter les travaux dans le	s huit (8) semaines	à partir de l'avis de
Le sou	GARANTIE DE SOUMISSIC imissionnaire joint à sa soumis es à la garantie de soumission	ssion une garantie de sou		_
SA08	SIGNATURE			
Nom e	t titre de la personne autorisée	e à signer au nom du sou	ımissionnaire (Tapés	ou lettres moulées)
	Signature		Date	

Solicitation No. - N° de l'invitation EP067-142231/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg340

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier $20142231 \hspace{1.5cm} fg340EP067-142231$

APPENDICE 1 - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT ADMINISTRATEURS DU SOUMISSIONNAIRE

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES INSCRIRE LES NOMS ET PRÉNOMS DES ADMINISTRATEURS

EP067-142231/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20142231

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

fg340EP067-142231

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg340

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE A - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation EP067-142231/A Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg340

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

20142231 fg340EP067-142231

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE A



Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

EP067-142231 Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART A (continued) I PARTIE A (suite)		
. Will the supplier require access to PRO	TECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets? seignements ou à des blens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	V No. Yes Oui
If Yes, indicate the level of sensitivity:	seignements ou a des biens comacc designes Provedes etres cerconincos	L Nota L Tota
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de	sensiblité :	
Will the supplier require access to extre	mely sensitive INFOSEC information or assets?	No Yes
Le fournisseur aura-t-il accès à des ren	seignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?	V Non Oui
Short Title(s) of material / Titre(s) abrog	jó(s) du matériel :	
Document Number / Numero du docum	ent:	
ANTARES PARA ONNIA SUPPLIES MAY	ARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR) required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis	the state of the s
(u, a) Personnel security screening lever i	eddited t triveso de controle de la secturie do bersonnet redors	1
F71 RELIABILITY STATUS	CONFIDENTIAL SECRET TOP SE	
COTE DE FIABILITÉ	CONFIDENTIEL SECRET TRÈSS	SECRET
TOP SECRET- SIGINT	NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET COSMI	C TOP SECRET
TRES SECRET - SIGNIT		C TRES SECRET
	The state of the s	THE STATE OF THE S
SITE ACCESS	IDADIO	
ACCÈS AUX EMPLACEM	MENELS CALLY SCREENED PERSONNEL CAN BE UTILIZED THE STATE CANADA WILL BE PROVIDING SECURITY ESCORTS FO	DE WORK MITHIN THE
Special comments:	BUILDING.	
Commentaires spéciaux		
Outilionization opposituals	A STATE OF THE STA	
	and the second s	
NOTE: If multiple levels of	f screening sre identified, a Security Classification Goide must be provided. rs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit é	tra fourni
10. b) May unscreened personnel be use	d for podiant of the work?	Tal No F Tyes
Du personnel sans autorisation sec	ouritaire peut-il se voir confier des parties du travail?	Y Non Out
그리아 얼마가 집에 함께 입었다. 중요한 경기 시간 제품 그리고 있어 하지 않는 가능하고 하지 않는 것이 없다.	#ANTEND 19: 의행하다 - BERT - BERT - BERT - BERTHE -	No Tyes
If Yes, will unscreened personnel b	diesting sera-til escodé?	V Non Oui
Dana I animative, to personition on	ducation set a transaction	
premises?	relive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or revoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÈGÈS et/ou	No Yes
Le fournisseur sera-t-il tenu de rec CLASSIFIÉS?	evoir et a entreposer sur place des renseignements ou des blens PROTEGES et du	
11 h) Will the supplier be required to safe	eguard COMSEC information or assots?	No Yes
Le fournisseur sera-t-li tenu de pro	téger des renseignements ou des biens COMSEC?	Y Non Oui
PRODUCTION		
11 c) Will the production Improving turn an	d/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment	I No Yes
occur at the supplier's site or premis	and repair under modeledatory or 1 not both to de room to material at 1444 months	Y Non Qui
Les installations du fournisseur serv	viront-elles à la production (fabrication evou réparation evou modification) de matériel PROTÉGÉ	
et/ou CLASSIFIÉ?		
A STATE STATE OF CO.	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR	
INFORMATION TECHNOLOGY (IT) ME	DIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	
	TO THE REPORT OF THE PROPERTY	No TYes
13 .d) Will the supplier be required to use I information or data?	its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED	Non Out
information of data?	r ses propres systèmes informatiques pour traiter, produite ou stocker électroniquement des	
renseignements ou des données Pl	ROTEGES altou CLASSIFIES?	
renseignements on des données r	1. July & provide about the facility and a facility provide 2	27
AND THE STREET OF THE STREET OF THE STREET	the average of markets and the assessment denorman or agency?	No TYes
(11. e) will there be an electronic link between	een the supplier's IT systems and the government department or agency? se entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence	Non Loui
gavvernementale?	in deline to avaigne amountainine on tonimissees of deline on the tages of	. 2811
Anna Metricine Interior L		

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canada da

ANNEXE A

Government Gouvernment of Canada du Canada

Contract Number / Numéro du contrat EP067-142231

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A CONTRACT INFORMATI 1. Originating Government Departm Ministère ou organisme gouverns	ent or Organization / Public Work			Directorate / Direction gênér	rale ou Olrection
3. a) Subcontract Number / Numéro	du contrat de sous traitance	3. b) Name and A	Address of Subcont	ractor / Nom et adresse du s	ous-traitant
4. Brief Description of Work / Brève	description du travail				
Fit-up Jeanne Mance Building 4, 5 & 10					
	ila fa				
27 . T 1					
5. a) Will the supplier require acces Le foumisseur aura-t-il accès :	s to Controlled Goods? à des marchandises contrôlées?				No Yes
 b) Will the supplier require acces Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès a sur le contrôle des données le 	à des données techniques militair			en en andere en	V No Yes Non Quí
Indicate the type of access requi	red / Indiquer le type d'accès req	als			
(Specify the fevel of access us (Préciser le niveau d'accès en	nployés auront-ils accès à des re sing the chart in Question 7. c) utilisant le tableau qui se trouve	nseignements ou à de à la question 7, c)	es biens PROTÉGE	S et/ou CLASSIFIÉS?	Non Yes
Le fournisseur et ses employé à des renseignements ou à de	FIED information or assets is perres (p. ex. netfoyeurs, personnel d'es biens PROTÈGES et/ou CLAS	nitted. entretion) auront-ils a SIFIES n'est pas auto	ccès à des zenes d		Non Y Out
	agerie ou de livraison commerciale	a sans entreposage o	7		No Yes
7. a) Indicate the type of information	n that the supplier will be required	to access findiquer	la type d'Informatio	n auquet le fournisseur devra	avoir accès
Canada	7 ·	ATO / OTAN		Foreign / Étranger	
7 11 6 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1					
7. b) Release restrictions / Restrictions / Restrictions	All NATO cou	nuntal mar		No release restrictions	
Aucune restriction relative à la diffusion	Tous les pays			Aucune restriction relative à la diffusion	
Not releasable À ne pas diffuser]	+ 6 64			
Restricted to: / Limité à :	Restricted to:	:/Limité à :		Restricted to: / Limite à :	
Specify country(les): / Préciser le	s) pays : Specily coun	try(ies): I Préciser le(s	s) pays :	Specify country(les): / Préci	serie(s) pays :
c) Level of information / Niveau i					and the second second second second second
PROTECTED A	NATO UNCL		Parties of	PROTECTED A	
PROTEGÉ A L	NATO NON			PROTÉGÉ A	上上原语语
PROTECTED B	NATO REST		THE STATE OF	PROTECTED B	一种 建新加
PROTÈGÉ B		JSION RESTREINTE		PROTÉGÉ B	
PROTECTED C	NATO CONF			PROTECTED C	17 位置是建立
PROTÉGÉ C L	NATO CONF		上上的類別	PROTÉGÉ C	
CONFIDENTIAL	NATO SECR		LASE 25	CONFIDENTIAL	日本語: 14個年度
CONFIDENTIEL L_	NATO SECR			CONFIDENTIEL	一旦发展作品
SECRET	cosmic to		- 一 夢 壁 門	SECRET	
SECRET	L COSMIC TR	ES SECRET		SECRET	
TOP SECRET	1	THE YEAR OF		TOP SECRET	
TRÈS SECRET L	山。	NE STREET		TRÈS SECRET	
TOP SECRET (SIGINT)		PARTITION OF		TOP SECRET (SIGINT)	· 一 · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
TRES SECRET (SIGINT)	J 1984年高级16月1977 1985、安全(4月	\$2.英数:均差为2012.9	Wight Ast	TRÉS SECRET (SIGINT)	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Sécurity Classification / Classification de sécurité

ANNEXE A

Government Gouvernement of Canada du Canada

		Contract l	Number / Numéro du	contrat .	
1	*	10	EP067-142231		
	Secur	ity Classif	fication / Classification	n de sécurité	

For users complet site(s) or premiser Les utilisateurs qu niveaux de sauve	s. Lire	mplis	son	Lie formulaire	manuolfo	ment dol		1.0					. 3		
or esers complet Dans le cas des u dans le tableau ré	titis.	aleur	s qu	i remplissent	le formula		ne (par Interr		ses aux d	restions					aisles
Calegory Calegoria		गन्दुः श्वास		, CL	ASSIFIED LASSIFIE			NATO					COMSEC		
	A	9	Ç	CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL	Secret	TOP SECRET TRED. SECRET	NATO RESTRICTED NATO DITTUSION RESTRENTE	NATO COMPRENENT PATO CONFERENTLE	NATO Secret	GOSNUS TOP SECSET COSUS SECS SECSET	PROT PRO		CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET TRES SECRET
constion / Assets nationements / Blens				,		-						T			
ducion)	
Media: 1" peori Ti															
Link /												1			
is the descript La description If Yes, classif Dans l'affirme de sécurité »	du i y th	is fo	il vis im l	é par la prése by annotating ler le présen	the top	Sest-elle	de nature P	ROTÉGÉE et ra entitled "S	ou CLAS	lassificat	ion". ntitulė	e « Cla	ssification	/ No	
b) Will the docum La documenta	tion	855	ocie	e å la presente	LVERS	sera-t-elle	PROTÉGÉ	etrou CLASS						✓ No	
If Yes, classif attachments Dans l'affirm	(a.g	. SE	CRE	T with Attacl fier le présen	rmonts). L'formula	ire en inc		veau de sécu	rité dans	: la caso l	ntituió	K Cla	ssification	*	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canada'



Travaux publics et Public Works and Services gouvernementaux Government Services Canada Canada

ANNEXE B

ATTESTATION D'ASSURANCE Page 1 of 2

Callada						1 age 1 01 A
Description et emplacement des travaux					N° de contrat.	
Amenagement d'édifice Jeanne Mance planchers 4, 5 et 10, 200 promenade Églantine, Ottawa, ON	lance planchers 4, 5 et 10, 20	00 promenade É	glantine, Ottawa	ON	N° de projet R.066591.002	
Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	nt	Adresse (N°, rue)		Ville	Province	Code postal
Nom de l'assuré (Entrepreneur)		Adresse (N°; rue)		Ville	Province	Code Postal
Assuré additionnel Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouv	nada représentée par le Minist	re des Travaux pu	ıblics et des Ser	vices gouvernementaux	×	
Genre d'assurance (Exigé lorsque coché)	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J/M/A	Date d'expiration J/M/A		Plafonds de garantie	
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité civile des entreprises		9		49	49	49
Responsabilité complémentaire/excéd.				49	4	49
☑ Assurance des chantiers / Risques d'installation				45		
☐ Responsabilité pollution des entreprises				49	☐ Par incident ☐ Par événement	Global \$
☐ Responsabilité maritime				49		
☐ Responsabilité aérienne				45	☐ Par incident☐ Par événement	Global \$
J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.	été émises par des assureurs dan ons applicables de la page 2 de l' <i>l</i>	ns le cadre de leurs : Attestation d'assura	activités d'assuran nce, incluant le pro	ice au Canada et que ces éavis d'annulation ou de i	polices sont présentemer réduction de garantie.	it en vigueur,
Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier)	ı nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, aç	gent, courtier)		Numéro	Numéro de Téléphone	
Signature				Date	J/M/A	

0 ANNEXE

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci

par le Ministre des Travaux publics et des Services majesté la Reine du chef du Canada représentée doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Les polices doivent assurer l'entrepreneur et gouvernementaux.

avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction Les polices d'assurance doivent comprendre un de la garantie d'assurance.

même manière et dans la même mesure que si une police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la police distincte avait été émise à chacun d'eux. Sans augmenter la limite de responsabilité, la

Responsabilité pollution des entreprises

La limite de responsabilité doit avoir un plafond 1 000 000 \$ par incident ou par événement et équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à suivant le plafond global

Responsabilté civile des entreprises

substantiellement inférieure à la garantie fournie par la La garantie d'assurance fournie ne doit pas être dernière publication du formulaire BAC 2100

d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion travaux y sont assujettis:

- Dynamitage.
- Battage de pieux et travaux de caisson.
- Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant Reprise en sous-œuvre. किए विक

toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

police doit comporter: P

- un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$; a
- un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite. 9
- un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$. O

excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds Une assurance responsabilité complémentaire ou obligatoires.

Responsabilité maritime

comprendre une responsabilité additionnelle en matière de d'assurance protection et indemnisation mutuelle et doit La garantie d'assurance doit être fournie par une police collision et de pollution.

maritime, L.C. 2001, ch. 6. La protection doit comprendre les l'assurance contre les accidents du travail du territoire ou de avec un marché fixe, et le montant ne doit pas être inférieur aux limites fixées par la Loi sur la responsabilité en matière groupe international de sociétés d'assurance mutuelle, ou L'assurance doit être souscrite auprès d'un membre du membres d'équipage, s'ils ne sont pas couverts par la province ayant juridiction sur ces employés.

La police doit renoncer à tout droit de subrogation contre le gouvernementaux Canada, relativement à toute perte ou Canada, représenté par Travaux publics et Services dommage au navire, peu en importe la cause.

Assurance des chantiers / Risques d'installation

a garantie fournie par la plus récente édition des formulaires La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à BAC 4042 et BAC 4047

du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation projet est destiné à son achèvement.

pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant cyber et le terrorisme.

incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être somme de la valeur du contrat plus la valeur déclarée (s'il La police doit avoir un plafond qui n'est pas inférieur à la des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guidedes-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2) vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance »

Responsabilité aérienne

matériels d'un montant minimum de 5 000 000 \$ par incident aérienne pour les blessures corporelles (y compris les blessures subies par les passagers) et les dommages La garantie d'assurance doit inclure la responsabilité ou par événement et suivant le plafond global.